**Zeitschrift:** Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Herausgeber:** Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Band:** 68 (1980)

**Heft:** [7-8]

**Artikel:** Vaud

**Autor:** Chapuis, S.

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-276084

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

**Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

**Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 17.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

# D'un canton à l'autre D'un canton

## Jura et Berne fr.

### FRC : pas de séparation

Contrairement à une proposition du comité central, la section jurassienne de la Fédération romande des consommatrices (FRC) s'est opposée à se scinder lors de son assemblée de mai, tenue à Moutier. Pour le moment, une présidence bicéphale est assumée par Betty Cattin, de Saignelégier et Monique Dumont, de Reconvilier. C'est d'ailleurs ainsi que la FRC jurassienne fonctionne depuis quelques années à la satisfaction de la majeure partie de ses membres. La création du canton du Jura, en vertu de laquelle certaines consommatrices pensaient qu'il fallait envisager une section pour le Jura et une autre pour la partie bernoise de langue française, n'a donc pas abouti à une séparation.

**(ams)**

## Jura

### Une femme à la présidence

L'Association pour la sauvegarde du patrimoine rural jurassien (ASPRUJ) s'est donné une présidente, Mlle Jeanne Bueche, architecte à Delémont. Elle succède à M. Gilbert Lovis, démissionnaire. Cette association, créée il y a quatre ans, s'est engagée à protéger d'anciennes bâtisses campagnardes. Elle a déjà fait un gros travail en quelques années et son avenir est promis à de belles réalisations.

### Priorité aux conditions de travail des femmes

Les délégués de la Fédération chrétienne des ouvriers sur métaux du Jura (FCOM) se sont réunis ce printemps à St-Ursanne. Entre plusieurs préoccupations, signalons une déclaration de l'assemblée qui entend accorder « une attention toute particulière aux bas salaires, aux salaires féminins et aux conditions de la femme au travail. »

## Genève

### Jubilé des Soroptimistes

Le Club de Genève des Soroptimistes fêtait le mois dernier son jubilé d'or. C'est le premier club en Suisse qui peut se vanter d'un semblable anniversaire ; fondé en 1930, c'est en effet le plus ancien club de Suisse.

Qui sont les Soroptimistes ? Etymologiquement d'abord, il faut lire « sorores optimae », les meilleures des sœurs... ou sœurs pour le meilleur : soit des femmes qui ont voulu dépasser le rôle traditionnel qui leur était assigné pour conquérir et assurer leur place dans le monde professionnel. Des sœurs parce que face à cet objectif, la solidarité entre les femmes est indispensable.

Le Soroptimist-Club de Genève groupe aujourd'hui une cinquantaine de femmes exerçant autant de métiers différents. Lors de leur jubilé, de nombreuses Soroptimistes de Suisse et de l'étranger sont venues rejoindre le groupe de Genève. Elles ont été conviées à une très belle soirée de gala le samedi 7 juin au Parc des Eaux-Vives. Et le lendemain, elles ont visité le château de Penthes et s'y sont fait offrir un déjeuner champêtre.

Mais le Club de Genève a voulu aussi marquer cet anniversaire par une action sociale et culturelle. D'une part les Soroptimistes genevoises ont offert à une maison de vacances pour personnes âgées, la Nouvelle Roseraie, une installation de vidéo-cassettes qui constituera un moyen appréciable d'animation. D'autre part, elles ont octroyé deux bourses à des céramistes de talent, Claude Presset et Aline Favre. La remise des bourses a eu lieu le lundi 19 mai au Musée Ariana, où l'on a pu admirer quelques œuvres des deux artistes. Ces bourses leur permettront de participer à l'assemblée annuelle de l'académie internationale de la Céramique qui a lieu cette année à Tokio. Voilà donc une bonne façon de représenter la Suisse à l'étranger... et une belle manière aussi pour le Soroptimist-Club de Genève de fêter dignement son jubilé !

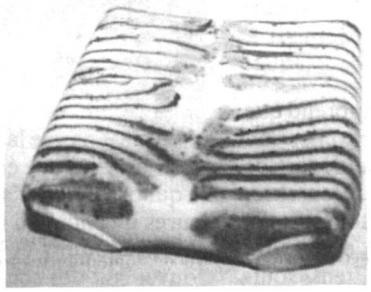

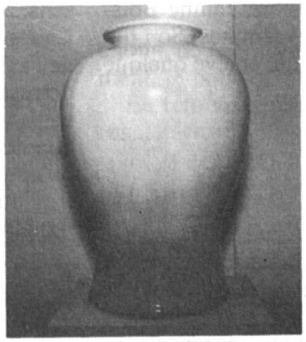

*Œuvres d'Aline Favre & Florent Zeller (ci-dessus) et de Claude Presset (ci-contre)*

## Vaud

### Changement à l'AMCF

Mary-Ellen Chatwin, qui a fondé la première Association des mères-chefs de famille, quitte la présidence ; Denise Chassot démissionne également ; ce n'est pas sans émotion que l'association a pris congé de sa première présidente. Marie-Madeleine Bettex, jusqu'alors vice-présidente, a pris sa succession. Les mères-chefs de famille vaudoises sont aujourd'hui plus de 500 à se serrer les coudes, à affronter ensemble les mêmes problèmes.

Après la partie administrative, Pierrette Blanc fit un exposé sur le *recouvrement des pensions alimentaires dans le canton de Vaud.* L'office vaudois qui traitait 150 cas lors de son ouverture en 1978, se voit débordé : 750 en 1979, plus de mille dossiers pour 1980. D'où une attitude très sévère de cet office dont le budget n'est pas illimité : les femmes divorcées qui ont un petit ami ne reçoivent plus un sou pour les enfants de leur ex-mari : « une femme arrive toujours à se débrouiller » dit-on à une femme divorcée qui n'a que son petit salaire de vendeuse (et pas de petit ami) pour élever ses 3 enfants !

### Statut fiscal de la femme mariée (fin)

Le projet de loi proposé par le Conseil d'Etat a été accepté en premier, puis en second débat non sans de longues discussions, mais sans modifications essentielles. Un seul point noir pour le Conseil d'Etat cependant : il espérait compenser la moins-value inévitable d'un tel projet (env. 18 Mo.) par quelques hausses : modification des 2 barèmes, hausse du taux des personnes morales et hausse de 2 points du cœfficient d'impôt ; cette dernière modification n'a pas été admise par les députés, un tiers seulement de la moins-value totale est compensé par les 2 premières hausses.

**Améliorations pour la famille**

En faisant varier les déductions pour les assurances de personnes selon l'importance de la famille et en augmentant la déduction pour enfant de Fr. 300.– par enfant, le statut fiscal des familles se trouve amélioré, surtout pour les petits et moyens revenus, ainsi que pour les familles nombreuses.

**La nouveauté de ce statut fiscal**

Un pas important a été franchi : jusqu'à présent, la femme mariée n'existait pas aux yeux du fisc (sauf si elle était séparée ou veuve), désormais elle est contribuable au même titre que son mari. Il s'est trouvé quelques députés pour rechigner contre cette *responsabilité solidaire* des conjoints, prétendant qu'on « allait à l'encontre des mœurs et des traditions » de ce pays, qu'on « allait décourager le mariage » et qu'on ne tenait pas compte des intérêts du « conjoint le plus vulnérable » !

Les femmes qui réclament l'égalité savent bien sûr que de nouveaux droits impliquent des responsabilités accrues et elles ne les craignent pas ! Quand se rendra-t-on compte qu'elles sont adultes ?

**Les regrets des féministes**

Si l'esprit de la loi a changé — et c'est bien, nous l'avons dit — il n'en reste pas moins que c'est une mini-réforme. Le changement ne sera pas grand pour le couple de travailleurs moyens. Le splitting n'a été admis que jusqu'à concurrence de Fr. 6000.–. Mais c'est une brèche, et l'on espère que des députés reviendront par voie de motion sur ce chiffre. Une partie des députés — ils n'ont pas été suivis par le Grand Conseil, heureusement — ont demandé l'introduction d'un splitting de 8500.– pour les couples dont la femme n'exerce aucune activité lucrative. (Une motion dans ce sens a immédiatement été déposée !). Accepter cette généralisation du splitting à tous les couples creuserait à nouveau le fossé entre couples non mariés et couples mariés !

Les députées Danielle Perrin et Jacqueline Geiser ont essayé par voie d'amendement d'introduire la *double signature* obligatoire de la déclaration d'impôt ; bien des députés ont défendu cette thèse, en vain ; les arguments

# D'un canton à l'autre

étaient pourtant bons : la double signature existe dans le cautionnement et la vente à tempérament,

— comment se sentir responsable d'une déclaration qu'on a pas signée personnellement ?
— le meilleur moyen de marquer la solidarité — comme au moment du mariage — n'est-il pas de signer l'un et l'autre ?
— cela obligerait les femmes qui ne le font pas encore de s'informer des problèmes financiers et administratifs de leur ménage et l'on éviterait les drames de toutes ces veuves qui sont complètement perdues lorsqu'elles se trouvent seules...

**Bien dommage donc qu'on n'ait pas voté cette double-signature, le canton de Vaud a manqué une occasion d'être à l'avant-garde !**

**S. Chapuis**

## Valais

### Pensions alimentaires

L'Office de recouvrement pour les pensions alimentaires du canton du Valais a publié récemment les chiffres de 1979.

Au cours de cette année, elle s'est chargée de 212 mandats ; elle a encaissé, ou obtenu le versement de pensions alimentaires arriérées pour un montant de plus de Fr. 700000.—. Efficacité remarquable pour un service qui n'a pas même deux ans : cet office n'a été ouvert que le 1er septembre 1978.

### Portrait d'une femme forte

Les nostalgiques du bon vieux temps devraient lire le témoignage de Marie Metrailler, recueilli par Marie-Magdeleine Brumagne, pour se rendre compte de la dureté de l'existence, autrefois dans les hautes vallées — et de la condition des femmes alors.

Dans ces communautés rurales, vivant en surnombre des ressources d'un sol pauvre et morcelé à l'extrême, l'économie repose entre les mains des femmes. Elles ont, il est vrai, la stature et la carrure, un cœur immense pour subvenir à leur tâche.

Un enfant par année. Tel est leur dû à la société, leur premier devoir, selon l'église : les naissances doivent justifier les rapports conjugaux. Enceintes, nourrices, chargées d'enfants de tous âges et de vieux parents à aider, elles assument et les travaux du ménage et ceux de la campagne : culture des jardins et des champs, entretien des prés, soin et garde du bétail. Elles plantent et rouissent le chanvre pour confectionner le linge de corps et de maison. Tondent les moutons, filent et tissent le drap pour les vêtements, tricotent la laine.

Surchargées, épuisées, elles enrôlent leurs filles dès leur plus jeune âge, servantes de leur père et de leurs frères, étroitement surveillées. Travaille, prie et tais-toi ! Expie l'indignité de ton sexe !

Devenue à 20 ans, responsable de l'entretien du ménage, Marie, au lieu de se résigner au sort que la coutume et la religion lui imposent, se révolte. Choisit de briser les conventions, de franchir les interdits, de conquérir le droit à une existence individuelle et libre. Elle fait agrandir par un artisan ce métier que toutes possèdent, se met à l'ouvrage et commence à vendre en ville, aux touristes ces tissages traditionnels dont elle a reconnu la beauté.

La solitude sera le prix de sa tentative et de sa réussite. On ne bat pas impunément en brèche les us d'un village, les diktats du clergé. Jalousée par les uns, brimée par les autres, elle tient bon. Ses clients les « étrangers » seront ses amis. Elle tient de sa race, le tranquille courage et la tenacité. Et tire de sa vallée dont elle connaît chaque plante et ses vertus, chaque lieu et ses légendes, la force de persévérer et « la poudre de sourire ».

**F. Bruttin**

(voir page lecture)

## Neuchâtel

### Bilan très satisfaisant et encourageant des élections communales des 31.5/1.6.1980

A défaut de relevés officiels sur la proportion des candidates élues aux conseils généraux des communes neuchâteloises par rapport à l'ensemble des parlementaires qui ont passé la rampe, seul un pointage nominal basé sur le prénom, à partir des résultats publiés, permettait de s'en rendre compte. Mais, allez savoir si Claude est homme ou femme ! Aussi est-ce sous réserve de malentendu ou de complémentarité — quelques mandats n'étant pas encore attribués faute de « viennent-ensuite » — que ces opérations m'ont permis d'en arriver aux appréciations suivantes. Un pointage analogue des résultats électoraux publiés dans la Feuille officielle du 5 mai 1976 m'a facilité une juxtaposition comparative des chiffres avec ceux obtenus il y a quatre ans.

Déplorons au préalable la faible participation électorale — guère plus du tiers — qui n'est jamais au bénéfice des femmes en liste, et ne cherchons pas à savoir si les femmes ont voté pour les femmes. Ce secret, l'urne le garde jalousement pour elle. Plausible est l'idée que les femmes engagées politiquement ont soutenu les candidates de leur parti. Cependant le nombre paraît-il élevé des listes blanches composées à la main autorise à penser que bien des femmes non politisées en sont les auteurs.

On constate que, d'un district à l'autre, la proportion des élues ne varie pas sensiblement. La preuve :

| *District* | *1980* | *1976* | *sur un total de* | *en %* |
|---|---|---|---|---|
| de Neuchâtel | 51 | 39 | 302 | 16,8 % |
| de Boudry | 57 | 32 | 447 | 12,7 % |
| du Val-de-Travers | 29 | 19 | 229 | 13,2 % |
| du Val-de-Ruz | 28 | 24 | 296 | 14,0 % |
| de La Chaux-de-Fonds | 12 | 5 | 75 | 16,0 % |
| du Locle | 20 | 15 | 119 | 13,4 % |
| **Totaux** | **207** | **139** | **1498** | **13,15 %** moyenne |

Ce qui donne une augmentation de 68 comparativement à 1976, soit plus de 33 %. Le chef-lieu, la ville de Neuchâtel, enregistre le meilleur score (12 élues sur un total de 41). La Chaux-de-Fonds n'est pas en mauvaise posture (7 sur 41). Certaines petites communes rurales méritent mention : Les Ponts-de-Martel (4 sur 25), Engollon (3 sur 9), Brot-Dessous (4 sur 15). A signaler aussi Auvernier, grande cité vinicole, avec 8 sur 29 et la belle performance des Brenets où l'une des candidates passe en tête de tous les élus.

Si, dans nombre de villages, les Ententes communales, qui ont des programmes d'intérêts locaux, ont élu des candidates, on peut admettre que les objectifs immédiats de la commune sont acceptés et compris des femmes.

Un coup d'œil sur le nombre de mandats féminins obtenus par les partis, à l'échelle du canton, ne manque pas d'intérêt :

| | |
|---|---|
| le Parti socialiste obtient | 75 mandats |
| les Ententes communales obtiennent | 44 mandats |
| le Parti radical obtient | 43 mandats |
| le Parti libéral/PPN obtient | 38 mandats |
| le POP obtient | 3 mandats |
| le MPE (environnement) obtient | 3 mandats |
| l'ADI obtient | 1 mandat |
| | 207 mandats |

La réflexion, au vu de ces résultats, incite à conclure que la promotion féminine dans l'activité parlementaire s'infléchit en faveur d'une participation active de départ dans la sphère locale, étant susceptible de s'ouvrir sur un cadre élargi de problèmes régionaux moins immédiats pour s'orienter ensuite vers des thèmes plus vastes sur le plan cantonal et finalement au niveau fédéral. Tant il est vrai que toute initiation à de nouvelles tâches ne se fait que progressivement, partant du simple et de l'immédiat pour aller vers le composé et le plus étendu, en l'occurrence ce qui relève du canton et de la Confédération.

**Jenny Humbert-Droz**

## Elections nominations

**Mme Hedwige Schneider (FR)**
vient d'être nommée Présidente du conseil synodal (Synode réformé de Fribourg) ; Fribourg est ainsi le troisième canton (après Argovie et Genève) à faire accéder une femme aux plus hautes instances protestantes.

**Mme Marcelle Mottier (VD)**
vient d'être nommée chef de section militaire, vaudoise et romande, et devient ainsi une des 80 antennes vaudoises de l'administration militaire cantonale... sans avoir jamais appartenu au SCF !

## A venir

**Lyceum (NE)**

Mercredi 30 juillet : Journée lycéenne à « Grün 80 » — Renseignements et inscriptions auprès de Mme Winteler, tél. 038/44 11 11.

**Groupe de La Chaux-de-Fonds (NE)**

Lundi 1er septembre, comité à Vernéaz, chez Daisy Brandt. S'annoncer au 038/55 10 30.